

Metz, Verdun, Reims, Cologne et Namur, l'archiduc Albert s'était déjà adressé à deux reprises au Conseil provincial (en 1598 et en 1607) pour lui demander son avis.

La quasi totalité des sept évêques qui se partageaient le duché de Luxembourg et le comté de Chiny n'y exerçant pour ainsi dire aucune juridiction, il en résultait le plus grand désarroi: une grande partie de la population désertait les lieux saints dont beaucoup étaient profanés par la vie déréglée des prêtres. Aussi le Conseil provincial voyait-il la seule solution à remédier à cet état des choses dans la création d'un évêché ou, pour le moins, d'un vicariat apostolique avec caractère épiscopal.

La réalisation de ce projet s'avéra impossible, et cela pour des raisons autant internes qu'externes.

Une partie des ressources du nouvel évêché devant être constituées par la cession de biens et de cures à accorder par les plus riches monastères du pays, on se figure bien le peu d'enthousiasme dont faisaient preuve les abbesses et abbés en question.

Très mal vues étaient également les mutations prévues: les chanoines d'Ivoix devaient venir à Luxembourg en vue d'un chapitre cathédrale à créer; comme l'abbé de Munster était destiné à devenir le premier évêque de Luxembourg, les Bénédictins occuperaient le couvent des Cordeliers tandis que ceux-ci iraient au «Grund».

Enfin - et à l'instar de ce qui s'était passé quelque trente ans auparavant - les archevêques de Trèves et de Liège, forts de l'appui de leurs confrères de Cologne, Mayence, Metz et Verdun, intervinrent à Rome pour empêcher la réalisation du projet.

Ce n'est qu'en 1627 qu'Isabelle fit un dernier effort pour persuader la Curie de l'opportunité de la création d'un diocèse. L'influence dont le prince-archevêque de Trèves, Ph. Chr. de Soetern, jouissait à Rome suffisait pour anéantir, une fois de plus, les démarches de l'Infante. (3)

\* \* \*

Grande fut la déception à Luxembourg lorsqu'on apprit que les Archiducs n'étaient pas intervenus dans la question de savoir où seraient établies les bourses d'études de feu Mylius.

Ce Luxembourgeois - dont nous avons déjà parlé - avait légué par son testament du 9 janvier 1595 trois millions de florins de Brabant pour des bourses d'études au profit de ses parents et de ses compatriotes, mais avait abandonné à ses exécuteurs testamentaires, les comtes Fugger de Kirchberg et de Weissenhorn (a), le choix entre les collèges de Luxembourg, de Louvain et de Trèves.

Déjà le 27 novembre 1610 le Conseil provincial de Luxembourg avait prié les Archiducs «de bien vouloir interposer leur autorité afin que la riche succession du docteur Mylius... fût appliquée à la fondation d'un séminaire à Luxembourg plutôt qu'à Louvain et à Trèves.» (4)